



POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION

LE

CHRONO SCOPE

N° 100
Janvier
2023

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 46 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



**ACCORD SALARIAL DANS LE TRANSPORT :
+ 6% sur les minima au 1^{er} décembre 2022 :
La CGT signe**



Un accord salarial entre les organisations patronales et certains syndicats dont la CGT a été signé le 25 octobre 2022 avec une date d'application au 1^{er} décembre 2022.

Celui-ci prévoit une hausse de 6% des minima des classifications A, B, C, D, E (A, B et C pour les niveaux Ouvriers/Employés et D et E pour les niveaux Agent de Maîtrise). Le salaire minimum des cadres augmentent également selon leur coefficient.

Toutes ces augmentations apparaîtront sur la paie de janvier avec effet rétroactif au 1^{er} décembre.

Ci contre, la nouvelle grille brute pour les non-cadres.

Classification	Avant l'accord	Avec l'accord au 1 ^{er} /12	SMIC Brut au 1 ^{er} /01
A	1641 €	1740 €	1708 €
B	1645 €	1744 €	
C	1686 €	1788 €	
D	1810 €	1920 €	
E	2472 €	2620 €	

Les primes d'ancienneté à Chronopost

sont calculées sur ces minima conventionnels. Elles vont donc être réévaluées au 1^{er} déc selon le tableau ci-dessous avec des exemples d'ancienneté à 2, 5, 9, 12, 15, 18 et 20 ans :

Classe	2 ans	5 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	20 ans
A	35€	87€	157€	209€	261€	313€	348€
B	35€	87€	157€	209€	262€	314€	349€
C	36€	89€	161€	215€	268€	322€	358€
D	38€	96€	173€	230€	288€	346€	384€
E	52€	131€	236€	314€	393€	472€	532€

Attention : Selon les déclarations de la direction lors du CSE du 14 décembre, ils envisageraient de prendre en compte notre prime d'ancienneté dans le salaire de base de manière à le gonfler pour écarter mécaniquement certains salariés des augmentations des minima du 1^{er} tableau ci-dessus.

La CGT a écrit au DRH le jour même pour lui dire que s'il considérait la prime d'ancienneté comme du salaire de base, celle-ci devrait donc dorénavant être incluse dans le taux horaire à majorer en heure sup et payée dans le 13^{ème} mois ! Il faut être juste et cohérent !

TOUT CELA NÉCESSITE D'ÊTRE PRÉALABLEMENT ET SÉRIEUSEMENT ÉTUDIÉ ! A suivre...

Sans discontinuité depuis le 1^{er} janvier 2014, la CGT Chronopost vous informe chaque mois avec ce journal. Que ce soit pour défendre vos droits ou rappeler les obligations de l'employeur, le Chronoscope est l'allié précieux du salarié averti, de l'ouvrier au cadre.

Nous sommes le seul syndicat qui s'oblige ainsi à vous rendre compte mensuellement des actions que nous menons en votre nom.

Vous nous faites de plus en plus confiance et nous vous devons cette transparence. Alors continuons cette belle histoire !

En décembre, alors que vous croulez sous les colis, la CGT était comme à son habitude au four et au moulin dans les négociations, sur le terrain à vos côtés mais également au CSE et dans les instances de représentations locales.

Sécurité et Conditions de travail à améliorer, droits à défendre, salaires à réévaluer, égalité professionnelle à garantir, gâchis alimentaire à faire cesser : Les sujets sur lesquels la CGT est engagée et constructive ne manquent pas comme vous pourrez le constater à nouveau dans ce numéro

Toute l'équipe CGT vous souhaite une très belle année 2023



PRIME TRIMESTRIELLE :

La CGT intervient pour régulariser les trieurs injustement impactés

La CGT veille au grain. Régulièrement dans ce journal nous vous informons des actions que nous menons pour faire respecter vos droits au sujet des primes trimestrielles. Souvent pour des critères non communiqués ou non maîtrisables, la CGT intervient régulièrement et obtient des neutralisations et des régularisations.

Courant novembre, des trieurs nous ont informé qu'on leur avait donné comme critère collectif la collecte des point relais sur le T3 comme sur le T4. Il faut savoir également que les critères collectifs des trieurs, selon notre accord pèsent 70% de la prime et non 50 ou 40% pour les autres métiers.



En conséquence les trieurs qui par définition sont sédentaires et ne partent donc pas en collecte ont été davantage impac-

tés par les problèmes de collectes des relais que les chauffeurs eux-mêmes !



La direction fait ainsi d'une prime destinée à motiver une véritable machine à démotiver !

De surcroît, notre accord sur les critères de prime trimestrielle prévoit bien une dizaine de critères collectifs spécifiques aux trieurs (dont la collecte des relais ne fait pas partie) !

La CGT a donc écrit à la direction le 25 novembre pour que justice soit faite.

Nous avons demandé :

- ➔ Le respect des principes de l'accord, notamment l'accessibilité des objectifs.
- ➔ La neutralisation du critère « collecte relais » pour les trieurs.
- ➔ La régularisation des sommes impactées par ce critère chez les trieurs pour les trimestre 3 et 4

Faute de réponse à ce jour (2 janvier), nous avons décidé d'interpeller directement le Président de Chronopost. Par ailleurs, les incompréhensions et contestations relatives aux critères collectifs augmentent sur tous les sites, souvent à cause de la part grandissante des activités sous-traitées qui impactent nos primes malgré nous.

Ne pourrait-on pas individualiser davantage cette prime pour que chacun y trouve du sens et de la motivation ?



LA CGT DÉNONCE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AVEC CHRONOFRESH

Lors du CSE du 14 décembre dernier les élus CGT sont intervenus pour dénoncer le gâchis alimentaire à Chronopost. Nous avons préalablement remonté le sujet à la direction, photos à l'appui, et nous avons développé en séance :

Des centaines de colis de nourriture sont jetés chaque jour alors même que souvent les DLC ne sont pas dépassées, la chaîne du froid respectée.

C'est une honte et c'est inacceptable : A fortiori en plein hiver alors que l'inflation et les coûts de l'énergie frappent et précarisent de plus en plus de citoyens !

Nombreux sont les salariés qui refusent de jeter de la nourriture consommable et ils ont le soutien de la CGT.



Nous avons également rappelé que prendre des aliments jetés à la poubelle n'est juridiquement pas du vol.

La CGT a donc demandé à ce qu'on s'organise avec des associations caritatives pour faire cesser ses pratiques.

Elle a rappelé les lois contre le gaspillage alimentaire et la responsabilité sociale de Chronopost souvent mise en avant par notre direction.

Le DRH a répondu en séance que le sujet était complexe d'un point de vue juridique et sanitaire mais qu'un projet de partenariat avec la banque alimentaire nous serait présenté au prochain CSE.

RETRAITE : COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL



Retraites : prêts et déterminés

Le président de la République a annoncé le report de l'annonce de la réforme au 10 janvier 2023.

Ce décalage de calendrier ne changera pas l'opposition de toutes les organisations syndicales et de jeunesse à tout recul de l'âge légal de départ en retraite.

Conformément au communiqué intersyndical du 5 décembre, **les organisations syndicales et de jeunesse confirment qu'elles se réuniront dans la foulée de l'annonce**

de la réforme pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle, dès le mois de janvier, si le gouvernement maintient son projet.

A Paris, le 13 décembre 2022

LA CGT DÉFEND AUSSI LES ACQUIS DANS LES DOM

De longue date et chaque année, une boîte prêt-à-expédier de 12 kg est offerte courant première quinzaine du mois de décembre à tous les collaborateurs des agences situées dans la France d'Outre-Mer.

Jean Marc avait obtenu après une seconde intervention une boîte de 12 kg pour tout le personnel de la DROM.

**Défendez
efficacement
vos acquis avec la CGT**

Mais qui est à l'initiative de ce cadeau qui perdure depuis près d'une dizaine d'années ?

Rendons à César...

Il s'agit de Jean-Marc Ouly, représentant du personnel CGT en Martinique depuis 15 années. Cela fait maintenant 10 ans qu'il avait porté cette demande devant les salariés auprès du Directeur régional de l'époque. Dans un premier temps c'est une boîte de 6kg qui avait été offerte. Puis

Cette année, sans information préalable, la direction a annoncé sa décision de ne plus offrir ce cadeau. Aussitôt (le 20 décembre au matin), la CGT a contacté le DRO et la DRH pour rappeler qu'il y avait des règles concernant les usages et que par conséquent la direction devait revoir sa position. 2 heures après la direction contactait la CGT pour annoncer le maintien du cadeau pour tous les salariés tout en ajoutant que si des évolutions devaient être envisagées, elles le seraient pour l'année prochaine et dans les règles.



De la même façon que pour faire progresser la prime « vie chère », « Transport », les fériés ou autres droits, la CGT est aux avant-postes avec des arguments pertinents et déterminants qui font bouger les choses dans l'intérêt des salariés de toute la DROM. C'est aussi pour cela que chaque année notre délégué syndical régional de la DROM (Jean-Marc Ouly) participe activement aux NAO.



NÉGOCIATIONS SUR LE PROJET D'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE :

La CGT, constructive, obtient des avancées mais...

Dans le numéro précédent nous vous rendions compte de l'état des discussions sur le projet d'accord « Egalité professionnelle », anciennement nommé accord égalité Hommes /Femmes.

Plusieurs progrès avaient été obtenus dont :

- Augmenter la part des femmes dans l'entreprise à 40% d'ici 2026 (36,7% aujourd'hui).
- Réduction du temps de travail d'une heure par jour à partir du 5ème mois de grossesse
- Place de parking prioritaires dans les sites Chronopost.
- Extension du dispositif d'absence rémunérée à 5 absences pour se rendre à des examens médicaux.

Nous avons également demandé à ce que cet accord rappelle une disposition de l'accord NAO 2010 que la CGT avait revendiquée et obtenue mais qui est souvent oubliée des salariés comme de la Direction : **Le droit au maintien du bénéfice de la mutuelle avec la participation de Chronopost** pendant toute la durée du congé parental. La CGT a également demandé à maintenir le droit à une demi-heure d'absence par jour dès le 3ème mois de grossesse qui passerait donc à 1 heure ou 5ème mois.

La CGT a écrit à la Direction et s'est engagée à signer le projet si ses demandes étaient retenues. La direction s'y est montrée réellement ouverte mais pour qu'un accord existe légalement il faut qu'il soit signé par des syndicats représentant la majorité des salariés (>50%), ce qui n'est pas le cas au moment où nous finalisons ce journal (2 Janvier).

Faute d'accord la direction établira un plan d'action unilatéral qui pourra reprendre ou pas toutes les propositions ci-dessus.

La CGT, elle, aura pris toutes ses responsabilités en toute transparence pour que l'accord aboutisse.



CULTURE BANDE DESSINÉE



DE SALAMANQUE À GUANTANAMO
UNE HISTOIRE
DU DROIT
INTERNATIONAL

Bédoret - Corten - Klein
Klunapic

Une histoire du droit international de Salamanque à Guantanamo d'Olivier CORTEN et Pierre KLEIN

Qu'est que le droit international ? D'où viennent ses concepts fondamentaux ? Comment ont-ils évolués du 15ème siècle à nos jours ? A l'heure où ces notions servent à justifier la guerre, une plongée dans l'histoire s'impose. Olivier Corten et Pierre Klein professeurs de droit à l'université libre de Bruxelles, livre un travail documenté mais accessible et ludique grâce à un format bande dessinée et au talent du dessinateur Gérard Bédoret.

Entre le reflet d'un rapport de force et l'exigence d'une éthique mouvante selon l'époque, cet ouvrage pédagogique offre un recul indispensable face aux enjeux d'aujourd'hui.



Ensemble,
agissons pour les salaires,
la retraite à 60 ans et
pour un développement
humain durable dans
un monde de paix!

« C'est de la rencontre des aspirations des salariés et des propositions de la CGT que naissent les revendications et les luttes »

La fédération CGT Fapt vous souhaite
ses meilleurs vœux pour 2023



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif)Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :

